



CONVENTION

LIS/CP8-26-27

Entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg, ci-après dénommé « l'État », représenté par la Ministre de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, ci-après dénommé « la ministre »,

d'une part,

et

l'association sans but lucratif LIS: *Cross-national Data Center in Luxembourg*, représentée par Monsieur Peter Lanjouw, directeur, et Madame Teresa Munzi, directeur des opérations, ci-après dénommé « le contractant »,

d'autre part,

considérant, en général, la volonté de l'Etat de soutenir les activités de recherche et de développement de haut niveau ainsi que de transfert technologique visant à promouvoir le progrès scientifique ou l'innovation technologique ;

il est convenu ce qui suit :

Art. 1er - Objet

L'objet de la présente convention consiste à définir le cadre général concernant les conditions et modalités d'attribution et de versement de la contribution financière de l'État en vue de la réalisation des activités du contractant.

Le numéro de référence attribué au présent contrat est LIS/CP8-26-27.

Les objectifs à atteindre dans la mise en œuvre des activités du contractant ainsi que les indicateurs de performance y relatifs sont décrits à l'annexe, qui fait partie intégrante de la présente convention.

Sous réserve du versement au contractant de la contribution financière telle que prévue par la présente convention, le contractant s'engage :

- i) à prendre les dispositions adéquates et raisonnables pour l'atteinte des objectifs

- prévus ;
- ii) à fournir toutes les données détaillées demandées par la ministre aux fins de la bonne gestion des activités visées ;
- iii) à informer la ministre de tout événement pouvant avoir une incidence directe sur l'atteinte des objectifs prévus ;
- iv) à fournir à la ministre, et à tout autre organisme ou particulier dûment mandaté par celui-ci, les informations demandées dans le cadre des contrôles et des audits ;
- v) à participer activement aux activités de contrôle et de suivi.

Le contractant s'engage à appliquer pour la politique tarifaire relative à ses activités une démarche intégrant le modèle des coûts intégraux.

Art. 2 - Durée

La présente convention est conclue avec effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 24 mois.

Art. 3 - Financement

Eu égard à l'intérêt de la réalisation des activités visées à l'annexe, l'État accorde dans le cadre de la présente convention, dans la limite des moyens budgétaires disponibles et par imputation au crédit budgétaire dédié au ministère ayant dans ses attributions la recherche dans le secteur public, dénommé ci-après « le ministère », une contribution financière de 440.000€ (quatre cent quarante mille euros).

Cette contribution n'exclut pas l'attribution de moyens financiers publics supplémentaires, en provenance d'autres crédits budgétaires.

Les contributions financières annuelles de l'État s'établissent comme suit :

- pour l'exercice 2026 : 220.000 €
- pour l'exercice 2027 : 220.000 €

Les contributions annuelles se font en quatre tranches :

la première tranche de l'année 2026 de 30 % du montant annuel à la signature de la présente convention et la première tranche de l'année 2027 de 30 % du montant annuel à verser le 15 février 2027, sous condition de remise par le contractant du rapport dit annuel visé à l'article 6 ; La première tranche de la dotation 2026 est sujette à la remise du rapport d'activités de 2025 en langue française, structuré en deux parties : (a) « Rapport d'activités », texte libre non exhaustif reprenant les éléments marquants de l'année, et (b) « Indicateurs », comprenant les résultats provisoires des indicateurs de performance non financiers et financiers, et les indicateurs d'évolution des ressources humaines choisis de commun accord entre le ministère et le contractant.

- une deuxième tranche de 30 % du montant annuel à verser le 15 mai de chaque année ;
- une troisième tranche de 20 % du montant annuel à verser le 15 août de

chaque année ;

- o le solde (de 20 %) à verser le 15 octobre de chaque année, sous condition de remise par le contractant de l'intégralité des rapports visés à l'article 6.

Art. 4 - Modalités de gestion

La contribution financière de l'État est réservée à l'exécution des activités visées par l'annexe en vue d'atteindre les objectifs décrits en cette annexe.

Le contractant déclare qu'il est ou sera en mesure d'effectuer les travaux prévus en vue d'atteindre les objectifs précités, pour autant que la mise en œuvre suive le plan prévu, notamment en ce qui concerne la mise à disposition de la contribution financière de l'Etat.

Art. 5 – Engagements du contractant

Le contractant s'engage, d'une part, sur les indicateurs clés de performance qui traduisent l'orientation stratégique pour les années 2026 et 2027 et, d'autre part, sur la mise en œuvre de politiques ciblées en vue de l'atteinte de ces objectifs.

L'intégrité scientifique étant indispensable aux chercheurs et à leurs institutions, le contractant veillera à mettre en œuvre des règles internes de bonne pratique scientifique, comprenant notamment des efforts de prévention ainsi qu'une procédure à suivre en cas de manquement à l'intégrité. A cet effet, le contractant s'engage à collaborer avec la *Luxembourg Agency for Research Integrity a.s.b.l.*

Le contractant s'engage à collaborer avec le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER). Cette collaboration se fera notamment par le biais du programme LIS(2)ER.

Art. 6 - Rapports

Le contractant remettra au ministère aux dates suivantes et selon les modalités décrites ci-après un rapport sommaire résumant les activités de l'année considérée et la progression dans l'atteinte des objectifs (maximum 10 pages), comprenant notamment un tableau de bord des indicateurs de performance décrits à l'annexe de la présente convention :

- Pour le 1^{er} février de l'année suivant l'exercice visé : le rapport d'activités annuel en langue française, structuré en deux parties :
 - a) « Rapport d'activités », texte libre non exhaustif, reprenant les éléments marquants de l'année, et
 - b) « Indicateurs », comprenant les résultats provisoires des indicateurs de performance non financiers et financiers, et les indicateurs d'évolution des ressources humaines choisis de commun accord entre le ministère et le contractant.
- Pour le 1^{er} mai au plus tard de l'année suivant l'exercice visé : les indicateurs financiers et non financiers, après validation par le conseil d'administration.

Des annexes au rapport fourniront les pièces à l'appui du tableau de bord des indicateurs de performance et toute autre pièce jugée pertinente.

Pour le 1^{er} mai 2028, le contractant remet à la ministre un rapport sur l'exécution de la présente convention au regard des objectifs poursuivis incluant une présentation chiffrée des indicateurs et un descriptif des activités réalisées.

Art. 7 - Suspension du versement des contributions

Le versement des contributions de l'État au contractant, tel que prévu par la présente convention, sera suspendu au cas où l'un des rapports précités n'a pas été fourni.

Art. 8 - Inexécution, retards ou défaillances

Le contractant signale sans délai à la ministre, en lui fournissant toute précision utile, tout événement susceptible de porter préjudice à l'exécution de la présente convention. Les parties contractantes fixent d'un commun accord les mesures à prendre.

L'exécution des activités en vue de l'atteinte des objectifs ainsi que des indicateurs de performance prévus par la présente convention peut être suspendue en raison de la survenance d'un événement de force majeure. Le contractant avertit immédiatement le ministre de la survenance d'un événement de force majeure en indiquant la nature, la durée probable et les conséquences prévisibles dudit événement.

Le contractant peut proposer à la ministre de suspendre l'exécution de la présente convention en tout ou en partie si un événement de force majeure ou des circonstances exceptionnelles rendent son exécution excessivement difficile ou coûteuse. Le contractant doit informer sans délai la ministre de ces circonstances et fournir des informations précises relatives à l'événement en question ainsi qu'une estimation de la date prévue pour la reprise des travaux.

Les travaux ainsi suspendus peuvent être repris lorsque les deux parties sont convenues de leur poursuite.

Art. 9 - Contrôle

Le contractant conservera, pendant une période de cinq ans après l'échéance finale de la période couverte par la présente convention, l'original ou, dans des cas exceptionnels dûment justifiés, les copies certifiées conformes de l'original de tous les documents concernant la présente convention. Durant l'exécution d'audits dans le cadre de la présente convention, ces documents seront mis sur demande à la disposition des personnes chargées de ces audits.

Art. 10 - Modifications de la convention et de l'annexe

Les dispositions de cette convention pourront être modifiées d'un commun accord entre les parties, moyennant un avenant écrit à cette convention.

Art. 11 - Droits et revenus

Les droits de propriété intellectuelle découlant des activités du contractant dans le cadre de la présente convention sont sa propriété exclusive. Les revenus générés par des produits, procédés ou services résultants des activités du contractant lui sont attribués.

Art. 12 - Diffusion des connaissances

Sans préjudice des dispositions d'accords de confidentialité conclus par le contractant avec des tiers, l'État a le droit d'informer des tiers de l'objet des travaux visés par la présente convention, de leur état d'avancement et de leurs résultats, soit par la diffusion de rapports généraux, sommaires et sous forme agrégée, sur tout support au choix du ministère à l'inclusion des moyens informatiques, soit à tout autre niveau de détail, après accord écrit du contractant.

Art. 13 - Droit applicable et juridiction compétente

La présente convention est soumise au droit luxembourgeois et tout litige en relation avec la présente convention est de la compétence exclusive des tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 12 MAI 2026 en autant d'exemplaires que de parties.

Pour le contractant,

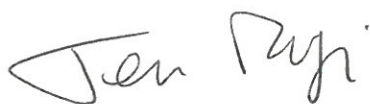


Peter LANJOUW
Directeur

Pour l'État,



Stéphanie OBERTIN
Ministre de la Recherche et
de l'Enseignement supérieur



Teresa MUNZI
Directeur des opérations

ANNEXE

1. Objectifs pour 2026-2027

Au cours de la période 2026–2027, LIS renforcera sa position en tant qu'infrastructure mondiale de référence pour les microdonnées socio-économiques harmonisées, fournissant des éléments probants solides pour éclairer les politiques en matière d'inégalités et de bien-être des ménages. Grâce à l'élargissement de l'offre de données et des possibilités d'accès, à des outils de recherche avancés et à des initiatives d'*open science*, LIS veillera à ce que des données de haute qualité continuent à servir la communauté scientifique ainsi que l'agenda de politique publique.

Au cours des deux années à venir, LIS consolidera et développera son rôle en tant que principale infrastructure internationale de microdonnées socio-économiques harmonisées, en générant une valeur publique claire et socialement pertinente selon quatre axes :

- **Recherche plus solide et comparable:** soutenir des analyses transnationales approfondies sur le revenu, la consommation et la richesse - en particulier dans les économies à revenu faible et intermédiaire.
- **Meilleure orientation des politiques publiques:** permettre des analyses rapides et sensibles à la distribution des niveaux de vie (inflation, coût de la vie, paniers de consommation, etc.).
- **Inclusion et accès renforcés:** élargir les modalités d'accès sécurisé et développer la formation, afin que davantage de chercheurs et d'institutions puissent utiliser les données LIS de manière responsable.
- **Science ouverte et transparente:** diffuser méthodes, codes et outils pour renforcer la qualité, la reproductibilité et la transparence des travaux au sein de la communauté scientifique.

L'agenda des deux années sera centré sur le lancement de la base de données *Luxembourg Consumption Study (LCS)*. LCS ouvrira une nouvelle voie dans l'analyse conjointe du revenu, de la consommation et de la richesse, permettant aux chercheurs et décideurs de comprendre comment les ménages réagissent aux chocs économiques et aux changements de politique. Comme de nombreux pays à revenu faible ou intermédiaire mènent des enquêtes basées sur la consommation plutôt que sur le revenu, LCS élargit considérablement la couverture géographique et améliore la comparabilité entre économies développées et en développement. La ventilation détaillée des dépenses de consommation permettra une évaluation rigoureuse des effets distributifs - notamment ceux liés à l'inflation - et éclairera la conception de politiques sociales ciblées. Au-delà de nouvelles opportunités de recherche, LCS encourage des avancées conceptuelles et méthodologiques et offre un appui aux offices statistiques pour construire des mesures du bien-être économique basées sur la consommation.

Parallèlement, LIS renforcera l'engagement de la communauté scientifique grâce à de nouveaux points d'accès sécurisés, une version améliorée du système LISSY et des initiatives élargies en open source et en renforcement des capacités. Ces efforts accroîtront l'utilisation responsable des microdonnées LIS, élargiront la portée des outils publics prêts à l'emploi et renforceront la diffusion de résultats de recherche auprès des journalistes, décideurs et du grand public.

Sur la base de ces objectifs, les sections suivantes présentent les principaux instruments, activités et résultats attendus qui guideront la mise en œuvre de LIS au cours des deux prochaines années.

1. Lancement de la base de données Luxembourg Consumption Study (LCS)

LIS lancera la *Luxembourg Consumption Study (LCS)*, une nouvelle base de données destinée à permettre l'analyse distributionnelle de la consommation dans une perspective comparative entre pays. Après l'approbation officielle du Conseil d'administration en septembre 2025, les travaux préparatoires se poursuivront en 2026, avec la mise à disposition d'une version bêta pour un groupe sélectionné de chercheurs à la mi-2026 et un lancement public officiel en 2027.

L'expansion de l'infrastructure LIS/LWS via LCS permettra d'inclure un plus grand nombre de pays à revenu intermédiaire et émergents, où les enquêtes sur le revenu sont rares ou peu fiables, renforçant ainsi la recherche sur le revenu, la consommation et la richesse. Les travaux préparatoires incluent une étude de faisabilité dirigée par la Banque Mondiale et un article méthodologique élaboré avec le Bureau of Labor Statistics (BLS) des États-Unis.

Étapes clés:

- Organisation d'un atelier d'experts en janvier 2026
- Inclusion d'environ 60 ensembles de données harmonisées dans la version bêta (environ 12 pays)
- Organisation d'une conférence utilisateurs consacrée aux applications LCS en février 2027
- Lancement de la base de données durant la seconde moitié de 2027
- Production de deux *Working Papers* contribuant au développement conceptuel et méthodologique.

2. Renforcer et élargir l'engagement académique avec les microdonnées LIS

LIS continuera à renforcer et diversifier l'engagement académique grâce à de nouveaux points d'accès, des innovations technologiques et la promotion des pratiques d'open science.

a. Accès et infrastructure

- Le *bureau virtuel LIS (LIS Virtual Desktop)* à la *London School of Economics (LSE)* est devenu un élément central du bureau satellitaire britannique de LIS, soutenant à ce jour 13 projets interdisciplinaires. Alors que ce bureau continuera de constituer un point d'accès essentiel pour les chercheurs basés au Royaume-Uni, LIS évaluera la possibilité d'étendre des modèles d'accès à distance similaires à d'autres institutions partenaires, élargissant ainsi la portée géographique et améliorant l'accessibilité des microdonnées de LIS en Europe et au-delà.
- *Intégration au UK SafePod Network (SPN)*: LIS a officiellement rejoint cette infrastructure nationale, qui offre un accès sécurisé et standardisé aux données sensibles à travers le Royaume-Uni. Cette collaboration permet désormais aux chercheurs britanniques éligibles d'accéder en toute sécurité aux données LIS depuis les universités participantes du réseau SPN.
- *Accueil de chercheurs invités*: LIS continuera d'accueillir des chercheurs invités à son siège de Luxembourg, en leur offrant un accès sécurisé sur site aux microdonnées LIS.

b. Innovation et méthodes

- *Mise à niveau de LISSY*: LIS met en œuvre une nouvelle version de son interface d'exécution à distance, offrant des fonctionnalités améliorées et une expérience utilisateur optimisée, tout en maintenant les normes les plus strictes en matière de sécurité et de confidentialité des données.
- *Intégration de techniques de Machine Learning (ML)*: LISSY sera étendu afin de prendre en charge les techniques modernes d'apprentissage automatique, ouvrant ainsi de nouvelles possibilités de recherche sur l'équité, les opportunités et la modélisation distributionnelle.

c. Science ouverte et renforcement des capacités

LIS renforcera son engagement en faveur d'une recherche ouverte et reproductible en développant et en diffusant du code analytique open-source via GitHub et GitLab, en adoptant des dépôts gérés par contrôle de version et en encourageant l'utilisation de pratiques de programmation documentée telles que RMarkdown, les notebooks Jupyter et les outils de conteneurisation comme Docker.

Ensemble, ces initiatives consolident la position de LIS en tant que fournisseur de référence d'une infrastructure de données sécurisée, de haute qualité et méthodologiquement avancée pour la communauté scientifique internationale. En s'appuyant sur cette base académique solide, LIS poursuivra l'élargissement de son action auprès de publics non académiques — afin que les analyses fondées sur les données LIS éclairent également le débat public, l'élaboration des politiques et, plus largement, la compréhension sociétale des inégalités et du bien-être.

3. Développement de nouveaux outils de recherche

LIS vise à élargir la portée de ses ressources de données au-delà de la communauté académique afin d'inclure les décideurs publics, les journalistes et les acteurs de la société civile. Bien que la confidentialité des données limite l'accès direct aux microdonnées pour les utilisateurs non académiques, LIS modernisera et développera son portefeuille d'outils d'analyse destinés au grand public. Les ressources actuelles, telles que les LIS Key Figures, DART et les collaborations avec Our World in Data (OWID), touchent déjà un large public, mais il reste une marge de développement.

- *Soutien aux demandes de données non académiques* : LIS fournira un appui analytique aux utilisateurs non académiques en produisant des analyses ciblées à faible coût ou à coût marginal, afin de garantir l'accès à des données fiables pour l'élaboration des politiques et la communication.
- *Développement de "LISbot"* : LIS envisage de développer un outil interactif basé sur l'IA pour aider les utilisateurs — en particulier les non-académiques — à explorer des questions liées à la pauvreté et aux inégalités. Cet outil sera conçu pour puiser des informations dans les plateformes publiques d'indicateurs de LIS existantes et, lorsque la confidentialité le permet, dans des synthèses agrégées des microdonnées.

4. Maintien des offres essentielles de LIS

En plus des trois objectifs principaux décrits ci-dessus, LIS continuera d'assurer et de renforcer ses offres essentielles destinées à la communauté internationale de la recherche. Ces activités de longue date garantissent l'excellence, la fiabilité et l'accessibilité de l'infrastructure LIS, et consolident son rôle de pierre angulaire de la recherche mondiale sur les inégalités, la pauvreté et le bien-être des ménages.

LIS continuera d'améliorer ses bases de données en renforçant leur qualité, leur cohérence et leur accessibilité.

- *Séries chronologiques* : Étendre et ré-harmoniser les données historiques — dont certaines remontent aux années 1960 — afin d'assurer une comparabilité totale.
- *Couverture* : Ajouter des ensembles de données provenant de pays à revenu intermédiaire et à faible revenu, en coopération avec les offices nationaux de la statistique et la Banque Mondiale.

La poursuite du *LIS Summer Workshop* garantira un flux continu de chercheurs formés aux méthodes avancées, à l'analyse comparative et à l'utilisation efficace des données LIS au sein d'un réseau global.

En outre, LIS élargira ses partenariats de recherche aux niveaux local, international et supranational.

- *Local* : Poursuivre les collaborations avec l'Université du Luxembourg, le STATEC et le LISER.
- *International* : Renforcer les liens avec le Stone Center (CUNY), l'III de la LSE, ainsi qu'avec de nouveaux partenaires de la Gdańsk University of Technology, de l'Université de Xiamen et du UK SafePod Network.
- *Supranational* : Contribuer aux groupes d'experts de l'OCDE, d'Eurostat, des Nations Unies et de la Banque Mondiale.

Ces collaborations continueront de soutenir la recherche comparative sur les inégalités et la pauvreté à travers des événements conjoints, des activités de formation et une sensibilisation accrue de la communauté scientifique.

2. Indicateurs de performance 2026-2027

Indicateurs annuels de performance non financiers

Indicateurs de performance structurels

1. Nombre d'ensembles de données harmonisées ajoutés à la base de données LIS : 100
2. Nombre annuel d'utilisateurs internationaux enregistrés : 1,000
3. Nombre de travaux soumis à LISSY : 85,000
4. Nombre d'accès annuels aux outils d'accès aux données agrégées : 10,000
5. Nombre de semaines de chercheurs/experts invités : 5

Indicateurs de qualité scientifique

6. Nombre de papiers ajoutés à la série *LIS Working Paper* : 35
7. Part des articles publiés dans des revues scientifiques spécialisées de grande qualité¹ : 70%
8. Nombre d'ateliers et conférences (co)organisés par le LIS : 8
9. Nombre de participations à des projets collaboratifs de recherche : 8

Indicateurs de qualité scientifique relatifs au Projet (LIS)2ER

10. Nombre de papiers ajoutés à la série LIS Working Paper : 2
11. Nombre d'ateliers et conférences internationaux : 1
12. Nombre de séminaires (co)organisés : 10
13. Nombre de semaines de chercheurs/experts invités : 40

Note :

1. Compte tenu du long processus de publication, cet indicateur n'est pas pertinent dans le court-terme, et sera donc évalué sur une période de référence de 5 ans (2023-2027).

Indicateurs de performance financiers

La capacité de LIS à attirer des fonds externes pour garantir sa capacité à s'impliquer dans des projets de recherche significatifs et à développer des outils innovants d'accès/diffusion de données pour la communauté de la recherche.

14. Financement par des tiers

LIS vise à maintenir la part de la contribution du Grand-Duché de Luxembourg à 20 % de son budget total.

INDICATEURS FINANCIERS	
	Montant annuel (en €)
Subvention Globale de l'Etat	220,000
Financement par des tiers	€1,000,000
Total	€1,200,000